

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 26 septembre 2016

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3969-2016.

Gazifère inc. – Rapport annuel 2015 et Cause tarifaire 2017.

Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux commentaires B-0207 du 23 septembre 2016 de Gazifère inc. sur le sujets et budgets en Phase 2.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de soumettre ci-après la réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux commentaires B-0207 du 23 septembre 2016 de *Gazifère inc.* sur le sujets et budgets en Phase 2 du présent dossier.

En premier lieu, nous sommes surpris que *Gazifère inc.* ait choisi de contester le budget de quatre des cinq intervenants au présent dossier.

Nous répondons ci-après aux éléments spécifiques de cette lettre relatifs à notre liste de sujets et notre budget :

□ **LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITE ENERGETIQUE (PGEÉ)**

Quant au *Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)*, il nous semble qu'il est injuste de la part de *Gazifère* de comparer le budget proposé par les différents intervenants pour traiter du PGEÉ et le budget 2017 de *Gazifère* sur ce même PGEÉ. D'abord, le budget des intervenants environnementaux

ne porte pas uniquement sur le PGEÉ. Ensuite, la remarque de Gazifère inc. omet le fait que son PGEÉ a vraiment un problème, dont la Régie et les intervenants auraient raison de se préoccuper : les budgets du PGEÉ demeurent (tout en étant faibles) mais les résultats ne sont plus du tout au rendez-vous, et sa remise sur les rails est encore éloignée.

SÉ-AQLPA croient qu'un examen de l'état actuel du PGEÉ et de ses perspectives d'avenir constitue une question fondamentale devant être traitée en phase 2 du présent dossier.

SÉ-AQLPA ont rappelé, dans leur liste de sujets de phase 2 (C-SÉ-AQLPA-0009), qu'elles avaient déjà soumis des propositions lors d'années antérieures (que la Régie a en grande partie accueillies) afin d'effectuer un usage plus rigoureux des tests de rentabilité des différents programmes en efficacité. Ce rappel ne constitue pas un désir de notre part de revenir sur cette même question (comme Gazifère semble nous le reprocher au dernier paragraphe au bas de la page 3 de sa lettre B-0207 du 23 septembre 2016). Nous indiquons cette information surtout comme référence à nos efforts passés pour inviter le distributeur à améliorer son PGEÉ. Au présent dossier, nous constatons toutefois que ce PGEÉ n'est toujours pas optimal et se trouve même dans un état catastrophique. Nous logerons donc de nouvelles propositions en vue de tenter d'aider à le remettre sur pied.

□ **LA DISPOSITION ANTICIPEE DU COMPTE DE NIVELLEMENT DE LA TEMPERATURE**

Au haut de la page 4 de cette même lettre, Gazifère inc. plaide qu'elle en désaccord avec la position annoncée par SÉ-AQLPA quant à la **disposition anticipée du solde du compte de nivellement de la température**. Nous croyons que SÉ-AQLPA devraient pouvoir présenter leur preuve et leur argumentation sur ce sujet, puis la Régie tranchera. Nous rappelons avoir indiqué dans notre liste de sujets de phase 2 (C-SÉ-AQLPA-0009) que, malgré notre opposition de principe à la proposition de Gazifère de disposition de ce compte, nous demeurons toujours ouverts à considérer les arguments que Gazifère pourrait davantage développer au cours de l'audience.

□ **LA PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS ET POSSIBILITE D'UN CASEP CHEZ GAZIFERE**

La méthode de détermination de la rentabilité des investissements (et la possibilité d'un CASEP-Gazifère) constituent par ailleurs des sujets stratégiques majeurs (comme nous l'avons indiqué dans notre liste de sujets de phase 2 C-SÉ-AQLPA-0009). Ces sujets stratégiques majeurs seront examinés au présent dossier en commençant par la séance de travail

annoncée. Ce ne sont pas des sujets banals, comme semble le sous-entendre Gazifère au dernier paragraphe au bas de la page 3 de sa lettre B-0207 du 23 septembre 2016.

□ **TARIFICATION – LA REDUCTION DE L'INTERFINANCEMENT**

Gazifère ne conteste pas ce sujet de SÉ-AQLPA, pour cette Phase 2.

Nous invitons donc respectueusement la Régie à prendre acte de la liste de sujets et du budget de phase 2 de SÉ-AQLPA au présent dossier et permettre que ceux-ci soient traités.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.